
ENTENTE DE SERVICE

proposée à
Hyundai Riendeau
M. Robert et M. Marc-Antoine et Mme Camille Riendeau



PAR: HÉLÈNE SAVIGNAC, M.Sc.
Fondatrice, Synaxon Expansion inc

NEQ : 1172330384
No Agrément : 0058752

22 février 2024

1. CONTEXTE DE L'INTERVENTION

Hyundai Riendeau est un concessionnaire d'automobiles familial de 2e génération. La famille Riendeau souhaite planifier le projet du transfert de l'entreprise. Suivant la démarche d'établir le portrait de leur situation actuelle en lien avec l'avancement et le degré d'harmonie des éléments du transfert de direction, d'expertise et de propriété, la famille souhaite un accompagnement. Chaque transfert d'entreprise est unique et notre démarche personnalisée permet de mettre de la clarté, de la fluidité et de l'harmonie dans ce cycle de création où chacun fait des choix quant à leur rôle, motivations profondes, contribution et engagement.

Il nous fait donc plaisir de vous présenter cette entente de service pour un accompagnement en toute neutralité

2 . DÉMARCHE PROPOSÉE

Volet : Accompagnement pour la planification du transfert de l'entreprise

- Propriétaire : Robert Riendeau
- Relève: Camille et Marc-Antoine Riendeau

Suivant la présentation du portrait de la situation, voici les thèmes qui seront au cours du volet de l'accompagnement. Selon le rythme de chacun, **nous vous assistons à clarifier et harmoniser** les différents points de choix qui se présentent au cours de la planification de la transition et selon vos questionnements en lien avec le transfert de direction, d'expertise et de propriété.

Kick off de l'accompagnement afin de partir sur des bases communes

Atelier d'une journée: Libérer les masques pour performer autrement dans un transfert d'entreprise

- ★ Optimiser les complémentarités avec la Trilogie Entrepreneuriale (Visionnaire, Manager, Expert)
- ★ Mettre en lumière les masques que nous utilisons qui distorsionnent les communications
- ★ Les expérimenter
- ★ Choisir de s'en libérer avec des outils concrets

Accompagnement Individuel et de groupe

Afin d'harmoniser la relation entre les membres de la relève et d'adresser les éléments qui freinent l'expression du plus haut potentiel de chacun, nous favorisons un accompagnement individuel dans un premier temps.

Voici les thèmes qui seront abordés selon ce qui est requis dans votre contexte spécifique:

- Découvrir / Intégrer sa zone d'excellence, son rôle optimal
- Partager et adresser les non-dits, afin de les rendre visibles et conscients
- Outils et ressources pour une communication claire, authentique et efficace
- Mettre de la clarté sur les différents chapeaux (Relève, fille, fils, propriétaire, rôle opérationnel, actionnaire)

Voici les thèmes abordés pour l'accompagnement de groupe

- Établir le cadre de communication, structure de rencontre et le déroulement des rencontres de direction/conseil de famille

- La création et la personnalisation du calendrier des activités (plan de transfert);
- Mise à jour de la Vision d'entreprise et des lignes directrices 1-3 ans
- L'harmonisation des lignes directrices de l'entreprises 0 -1 an et 0 – 3 ans
- La création d'une entente d'harmonie pour clarifier le cadre du partenariat au quotidien (complément à la convention entre actionnaires)
- Harmoniser le déroulement du transfert de propriété avec le transfert de direction
- La mise en place d'un **comité PTE- Projet Transfert de l'entreprise** (structure de gouvernance)- conseil de famille

Voici également les 3 équations qui guident notre approche. Nous assistons les dirigeants et famille en affaires à les mettre en action au quotidien.

HARMONIE = OUVERTURE + AUTHENTICITÉ ET COMPASSION

EFFICACITÉ = CLARTÉ + FLUIDITÉ ET SIMPLICITÉ

PUISSANCE = APPRÉCIATION + COURAGE ET ENGAGEMENT

L'assistance prendra différentes formes ; rencontres individuelles, de groupe, atelier, exercices proposés, etc. Nous utilisons une approche en alternance entre le virtuel et le présentiel que nous harmonisons avec le client au début de la démarche.

Déroulement : Mars 2024 à Mars 2025

- **6 appels-rencontres privés avec le propriétaire**
- **12 appels-rencontres individuels avec la relève**
- **6 appels de groupe (Propriétaire et relève)**
- **4 appels préparatoires aux Ateliers**
- **4 ateliers trimestriels en entreprise combiné avec de l'assistance individuelle et de groupe**

Thème #1: Libérer les masques pour performer autrement en combo avec la trilogie entrepreneuriale - 1 journée Kick Off de l'accompagnement

Thème #2: Vision d'entreprise + Techniques de l'Institut Heartmath (Gestion des émotions et développement de la résilience)- 1 journée

Thème #3: Le leadership de la relève - 1 journée

Thème #4: Raison d'être et culture d'entreprise

Il se peut que les thèmes soient modifiés selon ce qui représente le plus haut potentiel pour l'entreprise, les dirigeants et l'équipe.

Pour une plus grande fluidité, les jours d'atelier pourraient prendre la forme de demi-journée de 9h00 à 12h00 ou de 13h00 à 16h00 à l'occasion ou se dérouler à l'extérieur de l'entreprise.

- **Accès à des outils et à des ressources de l'entreprise** au fil des rencontres, le tout proposé au moment opportun selon les besoins. Les versions électroniques des documents sont inclus.

Gracieuseté :

10 Accès à la Trilogie entrepreneuriale -valide jusqu'au 31 mars 2025

Une Mini-conférence de 60 minutes pour tous les employés - **Libérer les masques pour performer autrement dans une équipe de travail** . La conférence sera idéalement jumelée à une visite en entreprise. Valide jusqu'au 31 décembre 2024

Déroulement : De Mars 2024 à Mars 2025

Investissement volet Accompagnement: 25 000.00 \$

Détail:

Accompagnement 100 heures @ 250.00\$

- Accompagnement individuel - 36 heures
- Accompagnement de groupe - 12 heures
- Ateliers - 32 heures
- Préparation et suivi entre les rencontres - 20 heures

Investissement : Accompagnement: 25 000.00\$

En sus: Les taxes usuelles et les frais de déplacement et impression *

Frais supplémentaires

Frais de déplacement 350\$ par visite en concession;

Impression de documents couleurs (10\$ par document) . La version électronique est incluse.

3. ENTENTE FINANCIÈRE

1. Termes de paiement

Le montant de 25 000.00\$* est fixé pour l'assistance sur une période de 12 mois.

En voici le détail:

- Dépôt de 5 000.00\$ pour le volet 2 payable à la signature de l'entente + (10) versements de 2 000.00\$ payable au dernier jour du mois, comme suit:
 - 31 mars 2024
 - 30 avril 2024
 - 31 mai 2024
 - 30 juin 2024
 - 31 juillet 2024
 - 31 août 2024
 - 30 septembre 2024
 - 31 octobre 2024
 - 30 novembre 2024
 - 31 décembre 2024
- Frais supplémentaires: des factures mensuelles seront émises à la fin de chaque mois s'il y a lieu.

*: prix en dollar canadien, plus taxes applicables.

Mode de paiement

Carte de crédit via Paypal

Virement bancaire

Virement Interac

Je choisis le mode de paiement suivant: Carte de crédit via paypal

Note: Veuillez noter que nous n'acceptons pas les chèques.

Information virement Interac

courriel : comptabilite@synaxonexpansion.com

mot de passe: expansion

Information pour le virement bancaire

No de Banque : 006
No de transit : 14771
No de compte : 0458124

Banque nationale du Canada
900 Boul. Grignon-Bureau 34
Saint-Jérôme, Québec
J7Y 3S7

2. L'échéancier

Durée du mandat: De mars 2024 à mars 2025

Suivant la signature de cette entente, une proposition de dates et d'heures vous sera communiquée. L'horaire doit être défini et approuvé par les 2 parties dans les 7 ouvrables suivant la signature de l'entente.

S'il devait y avoir un délai dans l'exécution de l'entente, et que ce dernier doive être extensionné, un ajustement de l'horaire vous sera transmis pour signature afin de mettre de la clarté et d'harmoniser la complétion dudit mandat.

À moins de force majeure (ex. maladie, décès) les dates fixées à l'horaire ne sont ni remplaçables, ni remboursables.

3. Droit de dédit

Le client bénéficie d'un droit de dédit et peut annuler la présente entente dans les 48 heures suivant la réception du paiement du premier versement, dans le cas de prélèvements échelonnés, ou du versement unique et complet, pour obtenir le remboursement de ce versement.

4. Défaut de paiement

À défaut d'effectuer un des paiements prévus selon les options de paiement sélectionnées lors de l'achat et à défaut de remédier audit défaut dans les trente (30) jours de la réception d'un avis courriel à cet égard, Synaxon Expansion pourra unilatéralement mettre fin à la présente entente.

Dans cette éventualité, toutes sommes déjà payées demeureront la propriété de Synaxon Expansion sans atteinte à son droit de réclamer toutes sommes excédentaires dues et impayées.

5. Résiliation par Synaxon Expansion

Dans l'éventualité où Synaxon Expansion ne peut fournir les prestations prévues aux présentes pour quelque raison que ce soit, cette dernière devra rembourser la valeur des services payés et non rendus sauf si l'impossibilité découle directement de la conduite et/ou la faute du client.

Dans l'éventualité où Synaxon Expansion, n'est pas en mesure d'accomplir pleinement son mandat suite à un manque de collaboration et/ou l'absence d'instructions de la part du client alors Synaxon Expansion se réserve également le droit de résilier de plein droit l'entente et de conserver la totalité des sommes déjà payées. Le client bénéficiera alors d'un délai de rigueur de trente (30) jours pour donner suite à l'avis de résiliation écrit transmis par Synaxon Expansion.

6. Résiliation par le client

Le client peut résilier la présente à tout moment en envoyant un avis écrit à cet effet à Synaxon Expansion.

L'entente est résiliée, sans autre formalité, dès la réception de l'avis. Si le client résilie la présente entente avant que Synaxon Expansion n'ait commencé à exécuter son obligation principale, le client, en vertu de son droit de dédit précité, n'a aucun frais ni pénalité à payer.

Si l'exécution de l'entente a débuté, le client peut toujours l'annuler mais les frais encourus notamment pour assurer et préparer l'événement et la prestation de service seront déduits des sommes reçues.

Toutefois, si le client est un consommateur au sens de la Loi sur la protection du consommateur et que le client résilie l'entente après que Synaxon Expansion ait commencé à exécuter son obligation principale, alors le client n'aura à payer que (i) le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux stipulé dans l'entente ; et (ii) la moins élevée des 2 sommes suivantes : soit 50\$, soit une somme représentant au plus 10% du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.

7. Lois applicables

Cette entente sera régie et interprétée exclusivement en conformité avec les lois de la province de Québec, Canada, sans référence aux principes de conflits de lois et excluant toute loi concernant le choix de lois qui remettrait aux lois d'une autre juridiction. Les parties conviennent que les tribunaux de la province de Québec, Canada, district judiciaire de Terrebonne ont compétence exclusive pour entendre toute réclamation ou litige se rapportant directement ou indirectement à la présente entente ou de toute question y découlant ou s'y rapportant. Les parties aux présentes élisent domicile dans le district judiciaire de Terrebonne, province de Québec, Canada.

8. Signature

Le client ou son représentant reconnaît avoir lu l'intégralité de la présente entente de service. Il reconnaît que les explications adéquates sur la nature et l'étendue de cette entente lui ont été fournies.

Nous demeurons persuadés que la réalisation du présent mandat contribuera à vous assister dans la plus haute expression.

Signé à Sainte-Julie, le 27/02/2024
St-Alphonse Rodriguez

Camille Riendeau
[Camille Riendeau \(Feb 28, 2024 14:37 EST\)](#)
Mme Camille Riendeau
Directrice générale
Hyundai Riendeau

Hélène Savignac
[Hélène Savignac \(Feb 27, 2024 12:23 EST\)](#)
Mme Hélène Savignac
Fondatrice
Synaxon Expansion inc









ES Hyundai Riendeau Accompagnement février 2024.docx (1)

Final Audit Report

2024-02-28

Created:	2024-02-27
By:	Synaxon Expansion Inc. (comptabilite@synaxonexpansion.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAL-SJ5OA-hba-9IF76x4qe9-9hMXJB0aB

History

-  Document created by Synaxon Expansion Inc. (comptabilite@synaxonexpansion.com)
2024-02-27 - 5:20:21 PM GMT- IP address: 209.169.133.105
-  Document emailed to H el ene Savignac (helene@synaxonexpansion.com) for signature
2024-02-27 - 5:20:25 PM GMT
-  Document emailed to Camille Riendeau (criendeau@riendeauhyundai.com) for signature
2024-02-27 - 5:20:26 PM GMT
-  Email viewed by H el ene Savignac (helene@synaxonexpansion.com)
2024-02-27 - 5:22:16 PM GMT- IP address: 66.102.8.74
-  Document e-signed by H el ene Savignac (helene@synaxonexpansion.com)
Signature Date: 2024-02-27 - 5:23:18 PM GMT - Time Source: server- IP address: 209.169.133.105
-  Email viewed by Camille Riendeau (criendeau@riendeauhyundai.com)
2024-02-28 - 7:36:53 PM GMT- IP address: 206.47.222.110
-  Document e-signed by Camille Riendeau (criendeau@riendeauhyundai.com)
Signature Date: 2024-02-28 - 7:37:52 PM GMT - Time Source: server- IP address: 206.47.222.110
-  Agreement completed.
2024-02-28 - 7:37:52 PM GMT